

PROJET ASSOCIATIF DE CINÉ CINÉMA

PREAMBULE :

Créée en 1988 par quelques personnes passionnées de cinéma Art & Essai, l'association Ciné Cinéma de Périgueux a vite trouvé sa place dans le paysage culturel local en proposant au sein du cinéma Marignan-CGR du cours Montaigne une programmation originale associant plaisir et vocation pédagogique, curiosité et ouverture d'esprit.

A partir des années 2000, elle a, à la fois :

- suivi le transfert du cinéma vers la Place Francheville avec la création du multiplexe CAP Cinéma repris ensuite par CGR,
- professionnalisé son activité en recrutant un programmateur puis une médiatrice.

En 2025, Ciné Cinéma constitue une des plus importantes associations culturelles de l'agglomération avec plus de 850 adhérents. Tout au long de l'année, elle propose près de 400 films en version originale (soit les deux tiers du total des films projetés au CGR) assurant ainsi la diversité de l'offre cinématographique à Périgueux. Son activité touche 45.000 spectateurs par an dont 20.000 scolaires. Elle est marquée par un fort ancrage local caractérisé par l'organisation chaque année de 80 soirées thématiques organisées en partenariat avec le milieu associatif et les institutions publiques locales. Elle est identifiée sur la ville comme l'acteur majeur de l'éducation aux images et assure à ce titre des missions s'apparentant à des obligations de service public.

Soutenue depuis sa création par la Ville de Périgueux, Ciné Cinéma bénéficie également de la reconnaissance des services de l'Etat (Préfecture, Education Nationale, DRAC...), du Conseil Régional (au travers de l'association CINA-Cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine), du Conseil Départemental de la Dordogne et de l'Agglomération de Périgueux. Elle est par ailleurs régulièrement partenaires d'institutions professionnelles régionales et nationales œuvrant à la promotion du cinéma d'Art & Essai (AFCAE, ACID, ADRC...).

Elle est désormais confrontée à deux défis :

- d'abord assurer la pérennité de ses activités dans un contexte de réduction des financements publics,
- ensuite créer les conditions lui permettant de disposer d'un lieu propre lui assurant une vraie visibilité et ouvrant de nouveaux développements.

Le présent projet associatif a pour objet de définir, pour la période 2026-2030, les voies et moyens de répondre à ces questionnements.

1. OBJET ET GOUVERNANCE :

Les statuts de l'association définissent comme suit son objet : promouvoir à Périgueux et dans sa région limitrophe un cinéma d'auteur, d'art et essai et de recherche en version originale en direction des publics les plus larges, notamment les jeunes, les enfants et le public scolaire.

L'association s'engage à respecter les principes de l'éducation populaire. Elle garantit la liberté de conscience, le respect du principe de non-discrimination, le fonctionnement démocratique et la transparence de sa gestion. Elle permet l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes aux instances dirigeantes.

La gouvernance de l'association repose sur les instances suivantes :

- l'assemblée générale réunie autant que nécessaire mais au moins une fois par an. Elle élit un conseil d'administration de 6 à 12 membres,
- le conseil d'administration qui s'appuie sur le bureau composé de 6 membres : président, vice-président, trésorier, trésorier-adjoint, secrétaire, secrétaire-adjoint.

2. VALEURS :

L'association Ciné Cinéma développe son activité (qui relève du champ de l'économie sociale et solidaire) par référence aux quatre valeurs cardinales suivantes :

L'ENGAGEMENT (un film de référence : « *L'Armée des Ombres* » de Jean-Pierre Melville)

L'adhésion à l'association Ciné Cinéma PERIGUEUX manifeste la volonté de s'engager à :

- soutenir et partager une programmation de films associant plaisir, découverte, réflexion, ouverture à l'autre et au monde,
- promouvoir l'éducation populaire, c'est-à-dire encourager l'accès du plus grand nombre à la connaissance et à la culture pour favoriser l'émancipation individuelle et la citoyenneté,
- favoriser la formation et le renouvellement des publics grâce notamment aux actions d'éducation artistique et culturelle aux images,
- participer à la vie et à la démocratie internes de l'association.

Les adhérent.e.s et les salarié.e.s de Ciné Cinéma s'efforcent de faire partager ces engagements au public, aux partenaires et aux soutiens de l'association.

LA SINGULARITE (un film de référence : « *Freaks* » de Tod Browning)

Ciné Cinéma déploie son activité dans des conditions singulières : absence de lieu propre et identifié, absence de salles de projection et de lieu de convivialité, programmation avec contraintes multiples...

Dans une logique de service public, elle appuie son activité sur :

- la volonté de déplacer les regards en proposant une offre cinématographique singulière,
- la médiation culturelle et le renouvellement de ses pratiques lui permettant de toucher un large public,
- un état de veille, de créativité et de prospective,
- la professionnalisation, l'expertise et l'autonomie de travail de ses salarié.e.s,
- la mobilisation de ses bénévoles.

L'ORIGINALITE (un film de référence : « *Playtime* » de Jacques Tati)

La position singulière de Ciné Cinéma dans le paysage culturel local conduit l'association à recourir à l'originalité :

- avec une programmation variée et cohérente répondant au mieux aux attentes de satisfaction et de surprise de ses publics,
- dans l'affirmation de parti-pris dans la définition et la conception des choix de programmation rythmant la saison cinématographique,

- dans la construction de son rapport au public, de son ancrage local et de ses partenariats,
- dans la recherche de financements s'appuyant sur des réponses originales aux multiples appels à projets lancés par les autorités publiques (ou autres).

Ayant ses bureaux à la Maison des Associations à Périgueux mais travaillant dans le multiplexe CGR, elle utilise à son avantage la disponibilité en matinée des 9 salles non accessibles au public pour y développer ses actions d'éducation aux images.

LE PARTAGE (un film de référence : « *Le Festin de Babette* » de Gabriel Axel)

Le partage est constitutif de la pratique cinématographique consistant à se retrouver ensemble dans le noir pour assister à la projection d'un film. Au-delà de cette caractéristique essentielle liée à l'expérience de la salle, la volonté de partage affirmée par Ciné Cinéma renvoie à :

- son attachement à l'éducation populaire,
- l'inscription de ses activités dans d'autres initiatives culturelles locales et nationales,
- la multiplicité de ses partenaires,
- la promotion incessante du sens collectif,
- son souci de faire vivre et partager en interne son projet associatif.

3. OBJECTIFS ET ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE :

Les objectifs que poursuit l'association s'articulent autour de deux axes majeurs : préserver l'existant et préparer l'avenir.

- **PRESERVER L'EXISTANT :**
 - Faire vivre la convention tripartite Ciné-Cinéma/CGR/Mairie de Périgueux,
 - Trouver les financements assurant la pérennité des activités de l'association,
 - Préserver les actions d'éducation aux images dans une période de remise en cause des financements publics,

- Renouveler et élargir le vivier des adhérent.e.s et des bénévoles.
- **PREPARER L'AVENIR :**
 - Chercher à obtenir un lieu propre et identifié (cellule commerciale ou cinéma municipal),
 - Préparer l'ouverture d'un café-ciné,
 - Engager une dynamique d'amélioration de la visibilité de Ciné Cinéma au sein du multiplexe,
 - Transformer les spectat.eurs.rices en adhérent.e.s et les adhérent.e.s en bénévoles et en forces de proposition,
 - Structurer le réseau des bénévoles,
 - Favoriser les convergences avec Ciné Passion 24 et CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle Aquitaine).

CONCLUSION :

Les indicateurs d'évaluation des objectifs et actions à mettre en œuvre figurent en annexe.

Le présent projet associatif élaboré pour 5 ans a été établi :

- avec le concours d'un groupe de travail composé de bénévoles volontaires (une vingtaine de personnes) qui de juin à septembre 2025 a été accompagné à cet effet par le cabinet Avenida Conseil et Formation (Céline Djalem),
- mis en consultation de l'ensemble des adhérents pour amendement et suggestion entre le 10 et le 30 octobre 2025,
- adopté par le conseil d'administration le 18 décembre 2025.

Il pourra être actualisé avant ce terme si nécessaire sur la base d'un processus participatif comparable à celui mis en place pour son adoption initiale et comprenant une consultation de l'ensemble des adhérent.e.s.

ANNEXE (Indicateurs d'évaluation)

OBJECTIF/ACTION	INDICATEUR QUANTITATIF	INDICATEUR QUALITATIF
Faire vivre la convention tripartite	Montant annuel du soutien de la ville	Plus gde place des films
		Nature des initiatives pour accéder à un lieu propre
Trouver des financements	Équilibre budgétaire	Diversité des financements
Préserver l'éducation aux images	Maintien des 20.000 spectateurs scolaires	Mieux structurer la relation avec l'Education Nationale
Renouveler le vivier des adhérent.e.s/bénévoles	Viser 1000 adhérent.e.s	Structurer le réseau des bénévoles
Avoir un lieu propre avec café-ciné	Ouvrir le café-ciné	Convivialité, originalité
Renforcer la visibilité CC dans CGR		
Faire du spectateur-consommateur un bénévole actif	Avoir a minima 100 bénévoles actifs	Faire vivre un « club » des bénévoles actifs
Structurer le réseau des bénévoles	Idem	Créer une relation participative
Favoriser les convergences avec Ciné Passion et CINA	Nombre d'initiatives communes	